

**PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**COMMUNE D'ARRIEN-EN-BETHMALE**

<b>Séance du 21 mars 2024</b>	
<b>Nombre de membres en exercice : 11</b>	Le vingt et un mars deux mille vingt-quatre, l'assemblée régulièrement convoquée le 15 mars 2024, s'est réunie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GASTON.
<b>Présents : 9</b>	<b><u>Présents :</u></b> Monsieur Jean-Pierre GASTON, Madame Geneviève DUBA, Madame Danielle AYUDE, Monsieur Philippe BAUBY, Madame Marie-Odile CAU BOUDRY, Madame Christelle DUPIN, Monsieur Georges-Henry LARDENNOIS, Monsieur Philippe ORUS, Monsieur Jean-Pierre PONS
<b>Représentés : 0</b>	<b><u>Représentés :</u></b>
<b>Absents : 2</b>	<b><u>Absents :</u></b> Monsieur Jean-Pierre CABOS (SABRE), Madame Sophie TANDONNET
<b>Votants : 9</b>	<b><u>Secrétaire de séance :</u></b> Madame Geneviève DUBA

*Heure de début de séance : 20h35*

**Ordre du jour :**

- Approbation des procès-verbaux des séances des 15 décembre 2023 et 02 février 2024.
- Vote du compte de gestion 2023.
- Vote du compte administratif 2023.
- Modification des compétences du SIVE de Castillon.
- Questions diverses.

**Approbation des procès-verbaux des séances des 15 décembre 2023 et 02 février 2024.**

9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

**Vote du compte de gestion 2023 - DE 2024 004**

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **Déclare** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

*Délibération : adoptée (9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention)*

## Vote du compte administratif 2023 - DE 2024 005

Monsieur Jean-Pierre GASTON, Maire, quitte la salle au moment du vote et donne la présidence à Madame Geneviève DUBA, Adjointe, le temps de son absence.

Le Conseil Municipal délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023, dressé par Monsieur Jean-Pierre GASTON, Maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	0,00	0,00	81 606,61	0,00	81 606,61
Opérations exercice	189 164,85	233 989,59	248 594,59	203 079,91	437 759,44	437 069,50
Total	189 164,85	233 989,59	248 594,59	284 686,52	437 759,44	518 676,11
Résultat de clôture		44 824,74		36 091,93		80 916,67
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé	0,00	44 824,74	0,00	36 091,93	0,00	80 916,67
Résultat définitif		44 824,74		36 091,93		80 916,67

Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

*Délibération : adoptée (8 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention)*

## Modification des compétences du SIVE de Castillon - DE 2024 006

Monsieur le Maire,

Informe le Conseil Municipal que la Préfecture a demandé que les statuts du SIVE de Castillon soient modifiés suite au transfert de la compétence périscolaire à la Communauté de Communes Couserans Pyrénées au 1<sup>er</sup> janvier 2019,

Rappelle qu'actuellement la gestion de la pause méridienne est gérée par le SIVE (12h -13h) mais que la partie financière et comptable de la gestion des repas (l'achat des carnets cantine, la vente des tickets, la refacturation des repas aux communes participantes et le paiement des repas au prestataire de services) est gérée par la mairie de Castillon,

Plusieurs membres du SIVE lors de réunions ont indiqué qu'il serait préférable que la gestion globale de l'école soit prise en charge intégralement par le SIVE et ce, afin d'éviter plusieurs gestionnaires.

Expose le projet de modification des statuts ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **Décide** du retrait de la compétence périscolaire,
- **Décide** de l'intégration de la gestion des repas cantine et la création d'une régie,
- **Approuve** le projet de modification des statuts,

- **Charge** Monsieur le Maire d'accomplir toutes les formalités pour l'application de ces décisions.

*Délibération : adoptée (8 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention)*

### **Questions diverses.**

Monsieur le Maire informe le conseil des travaux en cours :

- Salle polyvalente : pose de l'isolation et remplacement des dalles de plafond et des luminaires ;
- Ancienne école rez-de-chaussée : remplacement du plancher, isolation, ventilation, mise en place d'un chauffe-eau électrique et d'une paroi de douche. L'association « La Bethmalaise » réalisera les travaux de peinture des plafonds et murs, la commune fournira les matériaux ;
- Cidrerie : peinture, électricité, plomberie et sanitaire du local vestiaire.

Suite à la visite du service déchets de la Communauté de Communes Couserans Pyrénées,

Monsieur le Maire expose les nouveaux dispositifs qui seront mis en place dans chaque village :

- Villargein et Tournac : suppression des containers et mise en place d'un composteur partagé géré par la CCCP ;
- Aret : un point de collecte tri sélectif + ordures ménagères dans des containers semi enterrés positionnés à l'entrée du village à côté de l'abri bus et composteur partagé géré par la CCCP au centre du village ;
- Arrien : un point de collecte tri sélectif + ordures ménagères dans des containers semi enterrés positionnés sous la route départementale, devant le garage communal et composteur partagé géré par la CCCP au centre du village.

La vallée de Bethmale a été choisie pour être site pilote pour l'installation et la gestion du futur système de collecte prévu sur la communauté de communes.

Monsieur Jean-Pierre PONS souhaiterait collecter les photos et documents sur l'arbre rond que les gens possèdent. Est initiée une réflexion sur l'implantation d'un panneau pour conserver la mémoire de ce lieu emblématique de la vallée de Bethmale.

Mme Marie-Odile BOUDRY demande si on peut installer un système d'arrosage automatique pour les parterres autour du monument aux morts. Monsieur le Maire informe que la commune fera le nécessaire.

Monsieur Jean-Pierre PONS et Monsieur Georges-Henry LARDENNOIS regrettent que la mairie n'est pas acquis le chemin d'accès à la maison de la SCI PONS qui vient d'être vendu. Monsieur le Maire les informe qu'il s'agit d'une vente privée, que le DPU n'a pas été pas institué sur cette parcelle qui ne le justifiait pas.

Suite à l'approbation par le Conseil Municipal lors de la précédente séance, Monsieur le Maire présente pour information les plans définitifs de rénovation du logement du lavoir réalisés par Madame Camille IDRAC.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h55.*

Monsieur Jean-Pierre GASTON  
Président de séance

Madame Geneviève DUBA  
Secrétaire de séance